

« ECOLE M-R. POYET » - ANNEE 2020/2021
« Thérapie Manuelle informationnelle- Méthode M-R.POYET »

COLLEGE DE THERAPIE BIODYNAMIQUE-POYET
TECHNIQUES OSTÉOPATHIQUES ET ACUPUNCTURE

BULLETIN DE PREINSCRIPTION INDIVIDUEL

photo
obligatoire
(récente)
à coller ou
agrafer

(Afin de valider votre inscription, ce bulletin individuel est à retourner dûment complété et signé à l'adresse :
Ecole M-R. POYET – Service Administratif - 2, rue du Marteau - 91410 Richarville)

Mme Melle M.

NOM : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone Prof. : Téléphone Privé :

Adresse Mail:

Cursus études:

.....

Diplômes Obtenus :

.....

Formations complémentaires :

.....

Activité actuelle :

Ayant pris connaissance de l'organisation des cours, je me préinscris en 1^{ère} année de la formation
« Thérapie Manuelle informationnelle - Méthode M-R.POYET » de l'Ecole M-R. POYET.

Je joins un chèque de 130 Euros à l'ordre de « ECOLE M.R. POYET » pour valider ma pré-inscription.

Fait à :

Signature :

Le :

Conditions générales de pré-inscription :

Pour se pré-inscrire, il convient de retourner par la poste à l'adresse ci-dessus :

- Le bulletin de pré-inscription dûment rempli, daté et signé avec photo d'identité ;
- Un chèque d'acompte de 130 Euros à valoir sur les frais d'inscription ;

Le chèque de 130 Euros sera intégralement remboursé en cas de non inscription.

Le solde des frais d'inscription devra être versé à la validation de l'inscription et au plus tard le 1^{er} jour du premier séminaire de l'année en cours.

Des facilités de paiement sont accordées sur demande auprès du secrétariat.

Le nombre de places étant limité, l'Ecole M-R. POYET ne peut garantir toutes les inscriptions.

« Les pré-inscriptions sont ouvertes en début d'année civile pour la rentrée de la même année. Elles sont closes sans préavis, dès que les effectifs définis par l'Ecole M-R. POYET sont atteints. Un chèque d'acompte de 130 Euros vous est demandé dès votre pré-inscription. En cas d'acceptation, une inscription définitive par bulletin sera à effectuer, et le complément des frais d'inscription sera demandé. En cas de refus, l'acompte versé est restitué. »